



Prouver un faux arrêt maladie

Par **henri44230**, le **26/01/2016** à **01:45**

Bonsoir.

Suite a un conflit avec un employe, il s'est mis en arret maladie depuis plusieurs semaines. C'est un serveur au sein de mon restaurant.

Cependant la semaine derniere des amis l'ont vu travailler dans un autre bar de la ville.

J'aimerais savoir comment je peux prouver que cette personne travaille autre part, de facon non declaree de surcroit, en plein arret maladie.

D'autre part j'aimerais savoir si les contre visites sont "surprises" ou si l'employe en arret est convoque ?

Merci d'avance pour vos reponses !

Par **P.M.**, le **26/01/2016** à **08:59**

Bonjour,

Un salarié ne peut pas se mettre en arrêt-maladie puisque c'est le médecin traitant qui lui en prescrit un si à son avis son état de santé le justifie...

En revanche, s'il ne respecte pas les règles, vous pourriez essayer de prévenir l'Inspection du Travail et/ou l'URSSAF en plus éventuellement de recueillir des témoignages car je ne pense pas que vous voudriez aller jusqu'à un constat d'huissier...

Le salarié en arrêt-maladie peut être contrôlé à son domicile, y compris par un organisme mandaté par l'employeur s'il maintient une partie du salaire, sans qu'il en soit prévenu préalablement ou être convoqué par le médecin conseil de la CPAM...